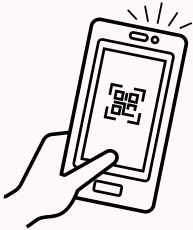



1 SCANNEZ POUR RÉSERVER VOTRE SÉJOUR



2 PUIS CHOISIR LE DÉPARTEMENT ESSONNE

 Choisir ma Caf

Pour connaître les aides proposées par votre Caf, merci de sélectionner votre département.

* Sélectionner le département de votre Caf ↓

91- ESSONNE 

3 OU RENDEZ-VOUS SUR VACAF.ORG

Pour toute information, contacter la plateforme téléphonique au :

3230

Service & appel
gratuits

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00



2026

OFFREZ DES VACANCES À VOS
ENFANTS, LA CAF DE L'ESSONNE
VOUS AIDE

La Caf vous aide à financer une partie du séjour par le biais de l'Aide aux vacances enfants*



Pour qui ?

Familles allocataires ayant au moins un enfant à charge en octobre 2025 et :

- Un **quotient familial** ≤ 1000€ en janvier 2026
- Un enfant âgé de **4 ans révolus à 19 ans** (né entre le 01/01/2007 et le 31/12/2022)
- **1 séjour par an et par enfant**
- Séjour compris entre **5 et 15 jours**

Si vous remplissez ces conditions, vous avez reçu une notification de droit sur :

Votre espace Mon Compte caf.fr
ou sur l'application Caf – Mon Compte

Quels types de séjours sont financés ?

L'AVE couvre une partie du coût des séjours :

- Colonies de vacances
- Camps d'adolescents
- Gîtes d'enfants

Le séjour doit :

- Être réservé auprès d'un **organisateur labellisé VACAF**
- Se dérouler **pendant les vacances scolaires**

Comment est calculé le montant de l'AVE ?

L'aide est calculée sur le reste à charge, après déduction :

- Du Pass'Colo (déduit en priorité),
- Des aides de la commune, CCAS, collectivité, CSE, etc.

Exemple :

- Séjour de 900 € sur 7 jours
- L'AVE peut prendre en charge **jusqu'à 70 %** dans la limite de 50 €/jour soit 350 € qui seront déduits de votre facture.

Comment réserver le séjour ?

- 1 **Consultez votre notification AVE**
Disponible sur votre compte Caf
- 2 **Rendez-vous sur vacaf.org**
Choisissez votre département Essonne (91)
- 3 **Consultez la liste des centres Vacaf**
- 4 **Choisissez votre séjour**
- 5 **Contactez l'organisateur**
Il inscrit votre enfant et vous informe du coût restant à votre charge.



- L'aide est versée directement à l'organisateur, qui la déduit de votre facture.

Aide valable jusqu'au 03/01/2027

Réservez dès maintenant !

*Jusqu'à 70% du coût du séjour dans la limite de 50€/jour
Les aides sont accordées dans la limite du budget disponible.